

Centre communal d'action sociale

Tél. : 03.61.76.12.40

Mél : ccas@ville-armentieres.fr

Réf : MB-2020

Affaire suivie par : Marion BERGER

Objet : Demande de subvention

Armentières, le lundi 4 mai 2020.

Mesdames messieurs les membres du jury,

La crise sanitaire que nous traversons a révélé les Centres communaux d'action sociale (CCAS) comme des acteurs de solidarité indispensables et souligné leur capacité d'innovation et d'adaptabilité. Le CCAS d'Armentières ne fait pas exception et s'est donné comme objectif, dès la première allocution du Président de la République, de déployer toutes ses ressources en faveur des plus vulnérables, parmi lesquels les personnes âgées isolées.

Depuis le 16 mars 2020, le CCAS d'Armentières développe ainsi une série d'initiatives visant à soutenir les personnes âgées isolées résidant à domicile rassemblées dans le projet « Covid-19 : Armentières la solidaire mobilisée pour ses aînés » :

- un service exceptionnel et gratuit de portage de courses à domicile, sans contact, visant à approvisionner nos aînés de produits de première nécessité ;
- une cellule de soutien et d'écoute permettant une attention particulière aux personnes inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables ;
- un service innovant de visiophonie à domicile visant à préserver les liens sociaux ;
- un dispositif de boîte aux lettres numérique permettant aux habitants de faire parvenir aux personnes âgées isolées des lettres, des photographies et des dessins, et ainsi les aider à surmonter leur situation d'isolement.

Ces initiatives, qui pour la plupart demeureront bien au-delà du 11 mai 2020, ont nécessité un important décloisonnement des services du CCAS afin de garantir leur mise en œuvre. Cette expérience d'organisation permet envisager de nouvelles modalités de fonctionnement de notre établissement au service de l'amélioration de la qualité de vie à domicile des personnes âgées.

Vous remerciant de votre attention pour notre projet et notre établissement, je vous prie de recevoir, Mesdames Messieurs les membres du jury, mes sincères salutations.

La Vice-présidente du CCAS,

Martine COBRAERT  
Adjointe au Maire



# FONDATION JM.BRUNEAU

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

## DEMANDE DE SUBVENTION SIMPLIFIÉE

### SOUTIEN À INITIATIVES DE LA FONDATION BRUNEAU

« AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES ACCUEILLIES  
EN ÉTABLISSEMENT OU ACCOMPAGNÉES À DOMICILE »

#### Les objectifs généraux 2020

L'objectif est d'apporter un soutien financier aux projets urgents des CCAS et CIAS pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées accueillies en établissement ou accompagnées à domicile dans un contexte de crise sanitaire Covid19.

#### Les pièces à fournir obligatoires

- ❖ Le dossier complété
- ❖ Une lettre de demande de subvention résumant le projet et signée par le/la Président(e) ou le/la vice-Président(e).
- ❖ Le RIB du CCAS/CIAS

#### Pour toute information :

COURTOIS Stéphanie, chargée de projets : 06 10 46 01 88  
E-mail : initiatives.fondationbruneau@unccas.org

## Le porteur de projet

CCAS/CIAS : CCAS D'ARMENTIERES

Adresse du CCAS/CIAS : 57 RUE PAUL BERT 59280 ARMENTIERES

Nombre d'habitants de la commune / intercommunalité : 25066 HABITANTS

Coordonnées du/ de la référent-e du projet (nom, statut, mail, téléphone) :

MARION BERGER

DIRECTRICE

0361761240

mberger@ville-armentieres.fr

Nom de l'élu-e qui signe la lettre de demande de subvention :

MARTINE COBBAERT

VICE-PRESIDENTE DU CCAS

## Le projet

Titre du projet : « Covid-19 : Armentières la solidaire mobilisée pour ses aînés »

Nom de l'établissement (si projet en établissement) : Le projet concerne le CCAS et ses établissements annexes.

Résumé du projet (4 lignes maximums) :

Depuis le 16 mars 2020, le CCAS développe une série d'initiatives visant à soutenir les personnes âgées isolées rassemblées dans le projet « Armentières la solidaire mobilisée pour ses aînés » : un service exceptionnel de portage de courses à domicile, une cellule de soutien, un service innovant de visiophonie, ainsi qu'une boîte aux lettres numérique.

Date de démarrage du projet : 16 mars 2020

Public cible : Personnes de plus de 65 ans isolées résidant le territoire de la commune

Budget total : 130 994,00 €

Montant demandé à la Fondation Bruneau : 5000,00 €

## La description du projet

*Note : Nous vous prions d'organiser vos propos de manière synthétique afin de faciliter la lecture et la compréhension rapide de votre projet.*

Le contexte :

La crise sanitaire que nous traversons a révélé les Centres communaux d'action sociale (CCAS) comme des acteurs de solidarité indispensables et souligné leur capacité d'innovation et d'adaptabilité. Le CCAS d'Armentières ne fait pas exception et s'est donné comme objectif, dès la première allocution du Président de la République, de déployer toutes ses ressources en faveur des plus vulnérables, parmi lesquels les personnes âgées isolées.

Les objectifs :

**Objectif général** : Garantir le maintien de la qualité de vie des personnes âgées isolées résidant la commune d'Armentières

**Objectif opérationnel 1** : S'assurer de la couverture des besoins alimentaires des personnes âgées isolées

**Objectif opérationnel 2** : Lutter contre l'isolement des personnes âgées armentéroises

**Objectif opérationnel 3** : Décloisonner les services du CCAS pour permettre une meilleure réponse apportée aux personnes âgées à domicile

L'activité / le contenu (*Quoi, Comment, quand, où ?*) :

**Objectif opérationnel 1 : S'assurer de la couverture des besoins alimentaires des personnes âgées isolées**

1.1 Mise en place d'un **dispositif exceptionnel et gratuit de portage de courses à domicile** pour les personnes âgées et isolées résidant le territoire communal depuis le 18 mars 2020. Le but de ce dispositif est de favoriser le confinement à domicile des personnes âgées. Afin de lever toute difficulté liée à la manipulation de modes de paiement par les agents et pour le confort des bénéficiaires, les achats sont entièrement pris à la charge du CCAS. Chaque bénéficiaire peut ainsi bénéficier d'une livraison hebdomadaire de 10 articles de première nécessité. Les bénéficiaires seront ultérieurement facturés de leurs produits à prix coûtant via un titre de recettes. 260 portages ont d'ores-et-déjà été assurés. A l'issue du 11 mai, il est envisagé de porter le nombre d'articles à 15 afin d'encourager les personnes âgées à limiter leurs déplacements. Le dispositif est amené à perdurer jusqu'à la levée définitive des mesures de confinement pour les personnes âgées. Ce service exceptionnel nécessite la mobilisation d'un agent administratif, d'un agent de planification et de deux agents sociaux. Il requiert également la mise à disposition de deux véhicules de l'établissement.

**Objectif opérationnel 2 : Lutter contre l'isolement des personnes âgées armentéroises**

2.1 Mise en place d'une **cellule de soutien et d'écoute** au bénéfice des 210 armentérois âgés de plus 65 ans inscrits sur le registre des personnes isolées vulnérables. Chaque personne concernée reçoit deux appels hebdomadaires par un agent social permettant de faire le point sur son état de santé et de s'assurer de la couverture de ses besoins. Cette cellule permet de relayer l'offre du CCAS en matière de soutien à domicile en cas de difficultés identifiées. En cas de non-réponse de la personne âgées, une visite à domicile est déclenchée et réalisée par la police municipale. Le dispositif est amené à perdurer jusqu'à la levée définitive des mesures de confinement pour les personnes âgées. Cette cellule temporaire nécessite la mise à disposition d'un agent social, soutenu par un travailleur social.

2.2 Mise en place du dispositif « **Une lettre, un dessin, un sourire** » permettant aux Armentérois de faire parvenir aux personnes âgées isolées des marques d'attention. Une boîte dédiée - [unelettreundessinunsourire@ville-armentieres.fr](mailto:unelettreundessinunsourire@ville-armentieres.fr) - permet le recueil des lettres et dessins qui sont ensuite filtrées par un agent social. Ils sont ensuite redirigés vers la Résidence autonomie et les services de maintien à domicile du CCAS pour être transmis aux personnes âgées isolées. Le dispositif est amené à perdurer jusqu'à la levée définitive des mesures de confinement pour les personnes âgées. Il nécessite la mise à disposition d'un agent social.

2.3 Mise en place d'un **service de visiophonie** pour les bénéficiaires isolés des services de maintien à domicile du CCAS, à savoir le service de soins infirmiers à domicile et le service d'aide et d'accompagnement à domicile. Ce service, proposé par les aides-soignants et les aides-à-domiciles, permet au bénéficiaire une conversation vidéo via une tablette numérique avec un membre de la famille ou un proche afin de préserver ses liens sociaux. Lorsque le bénéficiaire ne dispose pas d'entourage, la visiophonie peut être organisée avec un membre du personnel (infirmière coordinatrice, responsable de secteur). Ce dispositif nécessite une tablette numérique, un forfait 4G et mobilise davantage les aides-à-domicile et les aides-soignants en plus des soins à la personne dispensés. Il est amené à perdurer jusqu'à la levée définitive des mesures de confinement pour les personnes âgées.

**Objectif opérationnel 3 : Décloisonner les services du CCAS pour permettre une meilleure réponse apportée aux personnes âgées à domicile**

Le CCAS dispose de 3 ESMS : un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), une Résidence autonomie. A ces 3 services se greffent deux autres dispositifs à destination des personnes âgées : le dispositif « Acacia », permettant le transport et l'accompagnement des personnes âgées dans leurs déplacements (rendez-vous médicaux, loisirs, aide aux courses) et le dispositif « pack confort à domicile » assimilable à un guichet unique d'informations en matière d'aide à domicile. Depuis trois ans, sous l'impulsion du Conseil d'administration, le CCAS a expérimenté de nouvelles modalités de coopération de ces services en vue notamment de mettre en cohérence les services relevant du maintien à domicile. **La gestion de la crise sanitaire par l'établissement a accéléré la décongestion de ces services et favoriser un travail transversal.** Cette expérience de décloisonnement permet d'envisager une nouvelle configuration de l'organisation et l'organigramme du CCAS, et notamment un pilotage commun du SSIAD et du SAAD. A moyen terme, cette expérience devrait favoriser la constitution d'un pôle de maintien à domicile au sein du CCAS pour une plus grande cohérence et efficacité des réponses apportées aux usagers et une meilleure coopération des agents. Ces acquis mériteraient d'être capitalisés par une mission d'audit externe afin de lever les derniers freins identifiés afin d'accompagner la reconfiguration de l'organigramme et du fonctionnement du CCAS. Cette audit fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Nord dans le cadre de la modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Ce décloisonnement a mobilisé davantage les cadres de l'établissement en charge du maintien à domicile et les agents dont les fiches de poste ont temporairement été aménagées pour permettre une mutualisation du personnel.

## Les moyens et la méthode

Les moyens (humains, matériels, techniques) :

### Portage de courses à domicile :

- Location de 2 véhicules (9 mois) : 3558 €
  - Carburant (9 mois) : 2166 €
  - Avance de trésorerie pour la réalisation des achats des bénéficiaires (9 mois) : 16312 €
  - Mise à disposition d'un agent administratif, à raison de 4h par jour (9 mois) : 21849 €
  - Mise à disposition d'un agent de planification, à raison de 4h par jour (9 mois) : 20967 €
  - Mise à disposition de deux agents sociaux, à raison de 7h par jour (9 mois) : 38323 €
- TOTAL : 103 175 €

### Cellule de soutien et d'écoute :

- Mise à disposition d'un agent social, à raison de 12h par semaine (9 mois) : 7320 €
  - Mise à disposition d'un travailleur social, à raison de 2h par semaine (9 mois) : 1758 €
- TOTAL : 8988 €

### Dispositif une lettre, un dessin, un sourire :

- Mise à disposition d'un agent social, à raison de 3h par semaine (9 mois) : 2089 €
- TOTAL : 2089 €

### Service de visiophonie :

- 2 tablettes numériques de type Ardoiz (investissement) : 797 €
  - 2 forfaits 4G (9 mois) : 270 €
  - IHTS pour les agents du domicile mettant en œuvre le service, soit 150h (9 mois) : 3731 €
- TOTAL : 4780 €

### Ingénierie et pilotage du projet :

- Mise à disposition de l'infirmière coordinatrice du SSIAD, à raison de 7h par semaine (9 mois) : 6359 €
  - Mise à disposition de la responsable de secteur du SAAD, à raison de 7h par semaine (9 mois) : 5603 €
- TOTAL : 11962 €

Les partenaires financiers et opérationnels :

### Partenaires opérationnels :

- Professionnels de santé libéraux du territoire intervenant à domicile (repérage des personnes âgées à domicile, relais de l'offre du CCAS)
- Centres sociaux de territoire (repérage des personnes âgées à domicile, relais de l'offre du CCAS, prise des commandes dans le cadre du portage de courses)
- CLIC et Maia du territoire (repérage des personnes âgées à domicile, relais de l'offre du CCAS, orientation des situations complexes)
- Unité territoriale de prévention et d'action sociale d'Armentières, service départemental (repérage des personnes âgées à domicile, relais de l'offre du CCAS)

### Partenariats financiers :

- CCAS d'Armentières, par la mobilisation de fonds propres
- Ville d'Armentières, par le versement d'une subvention exceptionnelle
- Fondation Bruneau, dans le cadre de la présente demande
- CARSAT Nord-Picardie (?) : en attente d'informations sur les modalités de financement possibles de la CARSAT

La communication (si nécessaire) : Mobilisation des supports municipaux

**Le budget**

**Note :** Attention, le budget à présenter est celui qui concerne le projet uniquement. Le budget devra être équilibré, présenté de préférence sous forme d'un tableau.

*Un montant maximum de 5 000 euros peut être demandé.*

| <b>BUDGET PROJET</b>      |                   |                             |                   |
|---------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| <b>DEPENSES</b>           | <b>COUT</b>       | <b>RESSOURCES</b>           | <b>MONTANT</b>    |
| DENREES ALIMENTAIRES      | 16312,00          | PRODUITS DE LA TARIFICATION | 16312,00          |
| TABLETTES NUMERIQUES      | 797,00            | CCAS D'ARMENTIERES          | 49682,00          |
| FORFAITS 4G               | 270,00            | FONDATION BRUNEAU           | 5000,00           |
| CARBURANT                 | 2166,00           | CARSAT NORD-PICARDIE        | 40000,00          |
| LOCATION                  | 3558,00           | VILLE D'ARMENTIERES         | 20000,00          |
| PERSONNEL                 | 107891,00         |                             |                   |
|                           |                   |                             |                   |
|                           |                   |                             |                   |
|                           |                   |                             |                   |
|                           |                   |                             |                   |
|                           |                   |                             |                   |
|                           |                   |                             |                   |
|                           |                   |                             |                   |
|                           |                   |                             |                   |
|                           |                   |                             |                   |
|                           |                   |                             |                   |
|                           |                   |                             |                   |
|                           |                   |                             |                   |
|                           |                   |                             |                   |
|                           |                   |                             |                   |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b> | <b>130 994,00</b> | <b>TOTAL DES RESSOURCES</b> | <b>130 994,00</b> |

Autres commentaires :